



SNC-Lavalin annonce ses résultats du premier trimestre de 2021

MONTREAL : Le 14 mai 2021 – Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC), une société offrant des services professionnels entièrement intégrées et spécialisée en gestion de projets (« SP&GP »), exploitant des bureaux partout dans le monde, a annoncé aujourd'hui ses résultats du premier trimestre terminé le 31 mars 2021.

Faits saillants et indicateurs de performance des activités poursuivies du premier trimestre

- **Le résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est chiffré à 67,7 millions \$, soit 0,39 \$ par action après dilution.**
- **SNCL Services d'ingénierie enregistre de solides résultats au premier trimestre**
 - Produits de 1,5 milliard \$.
 - RAIL sectoriel ajusté⁽¹⁾ de 132,8 millions \$, ce qui représente une marge de 8,8 %.
 - Ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits⁽²⁾ de 8,6 %, 13,9 % et 5,8 % pour les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures, respectivement, ce qui est conforme aux cibles de la Société.
 - Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation de 118 millions \$.
 - Valeur des contrats octroyés de 1,7 milliard \$, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁶⁾ de 1,15. Carnet de commandes de 11,1 milliards \$ au 31 mars 2021.
- **Le carnet de commandes de SNCL Projets continue de diminuer**
 - Le carnet de commandes des contrats de construction CMPF a diminué de 241,5 millions \$ au cours du trimestre pour s'établir à 1,6 milliard \$ au 31 mars 2021.
- **La situation financière reste solide**
 - Au 31 mars 2021, la Société affichait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 702,7 millions \$ et un ratio dette nette avec recours sur le RAIIA⁽⁷⁾ de 1,8 (calculé conformément à la convention de crédit de la Société).

Perspectives de SNCL Services d'ingénierie pour 2021 maintenues

- **Les prévisions de produits de SNCL Services d'ingénierie pour 2021 devraient augmenter d'un pourcentage se situant à l'extrémité inférieure de l'intervalle de croissance à un chiffre par rapport à 2020, et le ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits⁽²⁾ devrait se situer entre 8 % et 10 %.**

La journée des investisseurs aura lieu le 28 septembre 2021

- **La direction de SNC-Lavalin fera le point sur la stratégie et les perspectives de la Société, y compris les occasions de croissance dans les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures.**

Faits saillants financiers IFRS du premier trimestre

	Premier trimestre	
	2021	2020*
(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)		
Produits	1 819 739	1 868 519
<u>Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :</u>		
Résultat net provenant des activités poursuivies	67 743	950
RPA dilué provenant des activités poursuivies (\$)	0,39	0,01
Résultat net provenant des activités abandonnées	5 302	(66 914)
Résultat net	73 045	(65 964)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	5 612	23 354
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars	702 685	2 102 324
Dette avec recours et recours limité au 31 mars	1 396 306	2 568 159
Carnet de commandes provenant des activités poursuivies au 31 mars	13 214 000	13 938 200

Faits saillants financiers non-IFRS du premier trimestre

	Premier trimestre	
	2021	2020*
(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)		
<u>Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :</u>		
Résultat net ajusté provenant de SP&GP ⁽⁴⁾	83 424	61 075
RPA dilué ajusté provenant de SP&GP ⁽⁵⁾ (\$)	0,48	0,35
RAIIA ajusté provenant de SP&GP ⁽³⁾	164 122	136 515
Ratio du RIIA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP ⁽⁸⁾	9,1 %	7,5 %

*Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité au cours de 2020



SNC • LAVALIN

Commentaire du chef de la direction

« Nous avons connu un très bon début d'année avec un premier trimestre conforme à nos attentes, nos Services d'ingénierie, qui comprennent les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures, ayant encore enregistré un solide rendement trimestriel. Nous entrevoyons de nombreuses occasions d'affaires dans toutes nos régions principales, puisque les gouvernements continuent d'investir dans de nouveaux projets, a déclaré Ian L. Edwards, président et chef de la direction du Groupe SNC-Lavalin inc. SNC-Lavalin est bien positionnée pour assurer une croissance et un avenir durable. Un élément fondamental de cet avenir est notre engagement envers les facteurs ESG, et aujourd'hui, je suis fier d'annoncer des cibles précises visant à accroître la représentation des femmes dans l'ensemble de la Société dans le cadre de nos objectifs ED&I, ainsi qu'un chemin bien tracé vers la carboneutralité d'ici 2030. »

Résultats du premier trimestre

La Société a déclaré un résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 67,7 millions \$, soit 0,39 \$ par action après dilution, au premier trimestre de 2021, comparativement à 0,9 million \$, soit 0,01 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2020. Ce résultat était composé du résultat net provenant des activités poursuivies de SP&GP de 61,0 millions \$, soit 0,35 \$ par action après dilution, et du résultat net provenant des activités poursuivies de Capital de 6,7 millions \$, soit 0,04 \$ par action après dilution, au premier trimestre de 2021. Pour la période correspondante en 2020, le résultat net provenant des activités poursuivies était composé du résultat net provenant des activités poursuivies de SP&GP de 21,0 millions \$, soit 0,12 \$ par action après dilution, et du résultat net négatif provenant des activités poursuivies de Capital de 20,0 millions \$, soit (0,11) \$ par action après dilution. Le résultat net du premier trimestre de 2021 comprenait l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises de 23,3 millions \$ (19,1 millions \$ après impôts), tandis que le résultat net du premier trimestre de 2020 comprenait l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises de 40,5 millions \$ (33,0 millions \$ après impôts) et une réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR de 57,2 millions \$ (49,6 millions \$ après impôts).

Le résultat net ajusté provenant de SP&GP⁽⁴⁾ a augmenté de 36,6 % pour s'établir à 83,4 millions \$, soit 0,48 \$ par action après dilution, au premier trimestre de 2021, comparativement à 61,1 millions \$, soit 0,35 \$ par action après dilution, au premier trimestre de 2020. L'augmentation est principalement attribuable au RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ plus élevé de SNCL Services d'ingénierie et à la baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, contrebalancée en partie par le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de SNCL Projets et le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ inférieur de Capital.

Branches d'activité

SNCL Services d'ingénierie

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	Premier trimestre	
	2021	2020
Produits	1 515 125	1 534 769
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	132 790	111 532
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits ⁽²⁾	8,8 %	7,3 %
Carnet de commandes au 31 mars	11 083 900	10 965 400

La branche d'activité SNCL Services d'ingénierie, qui regroupe les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures, a continué de produire de solides résultats, profitant d'un modèle d'affaires diversifié, des relations à long terme avec la clientèle et de l'accent important qu'il met sur le secteur public.

Comme prévu, puisque la COVID-19 n'a pas eu d'incidence importante sur SNCL Services d'ingénierie au premier trimestre de 2020, ses produits pour le premier trimestre de 2021, comparativement au premier trimestre de 2020, ont diminué d'un pourcentage se situant à l'extrémité inférieure de l'intervalle de croissance à un chiffre. Les produits de SNCL Services d'ingénierie ont totalisé 1 515,1 millions \$ au premier trimestre de 2021, une baisse de 1,3 % par rapport à la période correspondante de 2020, et le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ a totalisé 132,8 millions \$ au premier trimestre de 2021, soit une marge de 8,8 %, comparativement à 111,5 millions \$ au premier trimestre de 2020, soit une marge de 7,3 %. La valeur totale du carnet de commandes de SNCL Services d'ingénierie a augmenté de 1,1 % pour s'établir à 11,1 milliards \$ au 31 mars 2021, comparativement à 11,0 milliards \$ au 31 mars 2020. La valeur totale des contrats octroyés au premier trimestre de 2021 s'est élevée à 1,7 milliard \$ malgré le contexte actuel difficile en raison de la COVID-19, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁶⁾ de 1,15.

Les produits d'ICGP se sont élevés à 933,2 millions \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à 945,1 millions \$ au premier trimestre de 2020. Le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ d'ICGP a totalisé 80,6 millions \$ au premier trimestre de 2021, soit une marge de 8,6 %, comparativement à 57,5 millions \$ au premier trimestre de 2020, soit une marge de 6,1 %. L'amélioration du RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ au premier trimestre de 2021 reflétait principalement la solide performance dans les régions principales du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis, l'amélioration des marges au Moyen-Orient à la suite des mesures prises pour ajuster les coûts de base au cours de la dernière année, et le règlement de comptes finaux d'un petit nombre de



projets. Le carnet de commandes était solide au 31 mars 2021, se chiffrant à 2,9 milliards \$, soit une hausse de 10,4 % par rapport au 31 mars 2020. Au premier trimestre de 2021, les contrats octroyés ont totalisé 1,0 milliard \$, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁶⁾ de 1,07.

Les produits du secteur **Énergie nucléaire** se sont élevés à 229,1 millions \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à 236,9 millions \$ au premier trimestre de 2020. Le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ du secteur Énergie nucléaire a totalisé 31,8 millions \$ au premier trimestre de 2021, soit une marge de 13,9 %, comparativement à 36,7 millions \$ au premier trimestre de 2020, soit une marge de 15,5 %. L'écart des produits est principalement attribuable à la diminution du niveau d'activité en Asie et au Canada, car certains projets ont réalisé d'importants jalons en 2020, qui a été partiellement compensée par un volume d'activité plus élevé en Europe et aux États-Unis. Le carnet de commandes totalisait 0,9 milliard \$ au 31 mars 2021, soit une baisse de 16,6 % par rapport au 31 mars 2020. La baisse du carnet de commandes au cours des 12 derniers mois est principalement attribuable aux progrès réalisés dans le cadre des grands contrats de remise à neuf à long terme de la Société au Canada. Le secteur a continué de se voir octroyer des prolongations des contrats en cours au Canada et d'autres contrats à long terme aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les produits des **Services d'infrastructures** se sont élevés à 352,8 millions \$ au premier trimestre de 2021, ce qui est conforme au premier trimestre de 2020. Le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ du secteur Services d'infrastructures a totalisé 20,4 millions \$ au premier trimestre de 2021, soit une marge de 5,8 %, comparativement à 17,3 millions \$ au premier trimestre de 2020, soit une marge de 4,9 %. L'augmentation du RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ est principalement attribuable à un niveau plus élevé des activités d'opérations et maintenance, combiné à une amélioration des marges de Linxon. Le carnet de commandes totalisait 7,3 milliards \$ au 31 mars 2021, ce qui est conforme à celui au 31 mars 2020. Au premier trimestre de 2021, les contrats octroyés ont totalisé 0,5 milliard \$, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁶⁾ de 1,50. Le carnet de commandes des Services d'infrastructures comprend des contrats à long terme d'opérations et maintenance, qui peuvent s'étaler sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans.



SNC • LAVALIN

SNCL Projets

	Premier trimestre	
	2021	2020*
(en milliers de dollars)		
Produits	282 881	287 508
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	(8 193)	1 847
Diminution du carnet de commandes des contrats de construction CMPF	241 500	32 100
Carnet de commandes des contrats de construction CMPF au 31 mars	1 596 600	2 725 100

*Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité au cours de 2020

Le carnet de commandes de la branche d'activité SNCL Projets (qui inclut les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC) au 31 mars 2021 totalisait 2,0 milliards \$ et comprenait des contrats de construction CMPF de 1,6 milliard \$ et des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie de 0,4 milliard \$. Le carnet de commandes de SNCL Projets pour les contrats de construction CMPF a diminué de 241,5 millions \$ au premier trimestre de 2021, la Société ayant continué de réaliser ses projets CMPF.

Les produits de SNCL Projets se sont élevés à 282,9 millions \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à 287,5 millions \$ au premier trimestre de 2020. SNCL Projets a enregistré un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 8,2 millions \$ au premier trimestre de 2021, contre un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ positif de 1,8 million \$ au premier trimestre de 2020. L'écart est principalement attribuable au secteur Projets d'infrastructures d'IAC, qui a enregistré un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 10,5 millions \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ positif de 3,8 millions \$ au premier trimestre de 2020. Cela s'explique principalement par une réduction de la marge brute, puisque le premier trimestre de 2021 comprenait les coûts de clôture de certains projets sur le point de s'achever et les effets de la COVID-19, partiellement compensée par la baisse des frais généraux.

La Société continue de viser le deuxième trimestre de 2021 pour la conclusion de l'entente exécutoire visant la vente des activités de Pétrole et gaz à Kentech Corporate Holdings Limited, annoncée le 9 février 2021.



SNC • LAVALIN

Capital

	Premier trimestre	
	2021	2020
(en milliers de dollars)		
Produits	21 733	46 242
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	18 722	42 028
Carnet de commandes au 31 mars	153 400	171 900

Les produits et le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ de Capital ont totalisé 21,7 millions \$ et 18,7 millions \$, respectivement, au premier trimestre de 2021, comparativement à 46,2 millions \$ et à 42,0 millions \$, respectivement, au premier trimestre de 2020. L'écart est principalement attribuable à la baisse de l'apport de l'Autoroute 407 ETR, puisqu'aucun dividende n'a été reçu de cet investissement au premier trimestre de 2021, comparativement à un dividende de 21,1 millions \$ au premier trimestre de 2020. Malgré la diminution de la circulation depuis le début de la pandémie de COVID-19, la direction de SNC-Lavalin continue de croire fermement à la valeur à long terme de la concession dans l'Autoroute 407 ETR.

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation de la Société ont totalisé 5,6 millions \$ au premier trimestre de 2021, comparativement à 23,4 millions \$ au premier trimestre de 2020. La Société s'attend toujours à ce que les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2021 soient généralement neutres, puisque les flux de trésorerie d'exploitation positifs de SNCL Services d'ingénierie devraient être en grande partie contrebalancés par l'utilisation des flux de trésorerie d'exploitation au sein de SNCL Projets.

Situation financière

Au 31 mars 2021, la Société affichait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 702,7 millions \$. La Société dispose aussi d'une capacité de retrait supplémentaire de 2,0 milliards \$ sur sa facilité de crédit renouvelable. En mars 2021, la Société a remboursé à l'échéance 175,0 millions \$, ce qui représente la totalité des débentures de série 3 en circulation. Au 31 mars 2021, la Société avait 1,0 milliard \$ de dette avec recours et 0,4 milliard \$ de dette avec recours limité, et son ratio dette nette avec recours sur le RAIIA⁽⁷⁾ calculé conformément aux modalités de la convention de crédit de la Société était de 1,8, ce qui est inférieur au ratio de 3,75 établi en vertu de la clause restrictive.



SNC • LAVALIN

Journée des investisseurs

SNC-Lavalin tiendra une journée virtuelle des investisseurs le mardi 28 septembre 2021, au cours de laquelle les dirigeants de la Société feront le point sur la stratégie, les perspectives et les occasions de croissance soutenues de la Société.

Perspectives de SNCL Services d'ingénierie pour 2021 maintenues

Les énoncés suivants sont fondés sur les attentes actuelles. Ces énoncés sont prospectifs et les résultats réels pourraient différer significativement. La section Perspectives pour 2021 devrait être lue conjointement avec l'information sur les énoncés prospectifs présentée à la fin du présent communiqué.

La Société s'attend toujours à ce que les produits de SNCL Services d'ingénierie pour l'exercice 2021 augmentent d'un pourcentage se situant à l'extrémité inférieure de l'intervalle de croissance à un chiffre par rapport à 2020, et que son ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits⁽²⁾ se situe entre 8 % et 10 % pour la même période.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion 2020 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; et la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes et dans le rapport de gestion 2020 de la Société.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en trésorerie de 0,02 \$ par action, soit le même qu'au trimestre précédent. Le dividende est payable le 11 juin 2021 aux actionnaires inscrits en date du 28 mai 2021. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial canadien.

Conférence téléphonique et webdiffusion du premier trimestre de 2021

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 13 h 30 (heure de l'Est) pour discuter de ses résultats du premier trimestre de 2021. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à www.investisseurs.snclavalin.com. L'Audiokonférence sera aussi disponible par téléphone; veuillez composer sans frais le 1 800 319 4610 en Amérique du Nord ou encore, faire le 1 604 638 5340 si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord. Vous pouvez aussi composer le 416 915 3239 à Toronto, 514 375 0364 à Montréal, ou le 080 8101 2791 au Royaume-Uni. Un enregistrement de la conférence téléphonique et la transcription de celle-ci seront mis en ligne sur le site Web de la Société dans les 24 heures suivant la conférence.



SNC • LAVALIN

Assemblée annuelle des actionnaires et webdiffusion

SNC-Lavalin tiendra également en mode virtuel son assemblée annuelle des actionnaires aujourd'hui à 11 h (heure de l'Est). Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits peuvent assister à l'assemblée en ligne à <https://web.lumiagm.com/439549909>. Pour en savoir plus sur cet événement virtuel, visitez la page Web consacrée à l'assemblée annuelle des actionnaires 2021 de SNC-Lavalin à l'adresse www.snclavalin.com/fr-FR/investors/agm-2021.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une société spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et réaliser des projets et des concepts de classe mondiale, et ce, en proposant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs. Notre expertise est vaste – les services-conseils, les réseaux intelligents et la cybersécurité, l'ingénierie et la conception, l'approvisionnement, la gestion de projet et de la construction, les opérations et la maintenance, la mise hors service et les investissements de maintien – et nous l'offrons aux clients dans quatre secteurs stratégiques, soit de l'Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP), des infrastructures, de l'énergie nucléaire et des ressources, appuyés par Capital. Nos gens. Votre Réussite. Avec Passion. www.snclavalin.com



Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux normes IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les autres mesures conformes aux normes IFRS suivantes sont utilisées dans ce communiqué de presse : le RAII sectoriel ajusté, le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits, le RAIIA ajusté, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, le RPA ajusté dilué, le ratio des octrois sur les produits et le ratio du RAIIA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP. Ces mesures non conformes aux normes IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans la section 9 du rapport de gestion du premier trimestre 2021 de SNC-Lavalin, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société à l'adresse www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS sont présentées séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société. Le rapprochement entre les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures les plus comparables qui sont conformes aux IFRS est décrit à la section 9.3 du rapport de gestion du premier trimestre de 2021, et certains de ces rapprochements sont présentés à la fin du présent communiqué.

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté correspond aux produits attribués au secteur pertinent moins i) les coûts directement liés aux activités, ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Le RAII sectoriel ajusté est la mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs opérationnels de la Société, en plus de donner aux investisseurs une indication de la rentabilité de chaque secteur, car il ne comprend pas l'incidence d'éléments qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes des secteurs. Cette mesure financière facilite également la comparaison de la performance d'un secteur d'une période à l'autre. Les charges qui ne sont pas attribuées aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), le gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, les charges



financières nettes et l'impôt sur le résultat. Il convient de noter que les ajustements suivants présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustements, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent : les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC). Se reporter à la section 4 du rapport de gestion du premier trimestre de 2021 pour un rapprochement du total du RAII sectoriel ajusté et du résultat net.

⁽²⁾ Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits est une mesure utilisée pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et qui en facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Cette mesure financière est calculée en divisant le montant du RAII sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits de la même période.

⁽³⁾ Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Il découle du RAIIA provenant des activités poursuivies et exclut les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion annuel de 2020 et mis à jour à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2021), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP et le gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Il convient de noter que les ajustements suivants présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustements, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent : les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC). La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du premier trimestre de 2021 pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont analysées séparément par la Société.

⁽⁴⁾ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustements sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, le gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP et les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que les ajustements suivants présentés au cours de périodes antérieures ont été retirés de la liste des éléments d'ajustements, car il n'y a pas eu d'ajustements de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent : les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, les frais de financement liés à l'entente visant la vente d'actions de l'Autoroute 407 ETR et la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC). La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du premier trimestre de 2021 pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont analysées séparément par la Société.



SNC • LAVALIN

⁽⁵⁾ Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du premier trimestre de 2021 pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽⁶⁾ Le ratio des octrois sur les produits s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période.

⁽⁷⁾ Bien que la dette nette avec recours et le RAIIA soient des mesures non définies par les IFRS, le ratio « dette nette avec recours net sur le RAIIA » est un terme défini et calculé conformément à la convention de crédit de la Société et ne se rapporte pas spécifiquement aux mesures réelles non conformes aux IFRS en question.

⁽⁸⁾ Le ratio du RAIIA ajusté provenant de SP&GP sur les produits provenant de SP&GP est une mesure utilisée pour analyser la rentabilité des activités de SP&GP de la Société et faciliter les comparaisons d'une période à l'autre, ainsi que les comparaisons avec les pairs. Cette mesure financière est calculée en divisant le RAIIA sectoriel ajusté de SP&GP pour une période donnée par les produits de SP&GP pour la même période.

Rapprochement du résultat net provenant des activités poursuivies selon les normes IFRS et du résultat net ajusté provenant de SP&GP

	Premier trimestre 2021		Premier trimestre 2020 ¹	
	En M\$	RPA dilué En \$	En M\$	RPA dilué En \$
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (IFRS)	67,7	0,39	0,9	0,01
Coûts de restructuration et de transformation	4,9		0,5	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	23,3		40,5	
Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR ²	-		57,2	
Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite ³	-		10,0	
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	(0,5)		-	
Impôts sur les résultats et participation ne donnant pas le contrôle sur les ajustements ci-dessus	(5,4)		(18,4)	
Total des ajustements	22,4	0,13	89,7	0,51
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (non-IFRS)	90,1	0,51	90,7	0,52
RAII sectoriel ajusté de Capital	(18,7)		(42,0)	
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs de Capital	7,0		7,0	
Charges financières nettes de Capital	4,2		4,3	
Impôts sur les résultats de Capital	0,8		1,1	
Total des ajustements pour exclure Capital	(6,7)	(0,04)	(29,6)	(0,17)
Résultats net ajusté provenant de SP&GP (non-IFRS)	83,4	0,48	61,1	0,35

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

¹ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité au cours de 2020

² inclus à la rubrique « Gain (perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net »

³ inclus à la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs »



Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué de presse faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) les répercussions additionnelles prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et les secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2020 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats ») qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2021. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement



dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter :

- a) répercussions additionnelles de la pandémie de COVID-19; b) réalisation de l'orientation stratégique annoncée en 2019; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) obligations de prestation restant à remplir; e) octroi des contrats et calendrier; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements; j) dépendance envers des tiers; k) coentreprises et partenariats; l) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; m) concurrence; n) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; o) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; p) protection d'assurance; q) santé et sécurité; r) compétence du personnel; s) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; t) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; u) cession ou vente d'actifs importants; v) propriété intellectuelle; w) liquidités et situation financière; x) endettement; y) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; z) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; hh) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; ii) réputation de la Société; jj) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; kk) lois et règlements en matière d'environnement; ll) Brexit; mm) conjoncture économique mondiale; nn) fluctuations dans les prix des marchandises et oo) impôts sur le résultat.*

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2020 de la Société qui a été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2021, déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires

Médias

Harold Fortin
Directeur principal, Communications
externes
514-393-8000, poste 56127
media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin
Vice-Président, Relations avec les investisseurs
514-393-8000, poste 57553
denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le rapport de gestion de SNC-Lavalin pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021 sur le site Internet de la Société au www.snclavalin.com et sur SEDAR au www.sedar.com.



SNC • LAVALIN

T1

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de trois mois terminées
le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		702 685 \$	932 902 \$
Liquidités soumises à restrictions		37 533	29 300
Créances clients		1 224 507	1 199 166
Actif sur contrats		1 124 761	1 090 149
Stocks		17 112	16 122
Autres actifs financiers courants		227 317	257 432
Autres actifs non financiers courants		293 831	253 311
Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	276 538	273 174
Total des actifs courants		3 904 284	4 051 556
Immobilisations corporelles		357 322	375 864
Actif au titre du droit d'utilisation		331 325	346 824
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	372 434	378 730
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	10 928	9 666
Goodwill		3 401 789	3 429 478
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		518 223	544 059
Actif d'impôt sur le résultat différé		622 958	655 838
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		436 474	433 914
Autres actifs financiers non courants		22 507	31 398
Autres actifs non financiers non courants		114 431	82 951
Total de l'actif		10 092 675 \$	10 340 278 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 780 500 \$	1 730 398 \$
Passif sur contrats		769 239	836 991
Autres passifs financiers courants		245 015	187 754
Autres passifs non financiers courants		496 985	473 780
Tranche à court terme des provisions		377 570	401 585
Tranche à court terme des obligations locatives		95 097	97 409
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		—	174 960
Sans recours		31 034	31 262
Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	316 735	340 303
Total des passifs courants		4 112 175	4 274 442
Dettes à long terme :			
Avec recours		996 306	996 005
Avec recours limité		400 000	400 000
Sans recours		397 589	400 283
Autres passifs financiers non courants		136 702	193 861
Tranche à long terme des provisions		631 330	753 226
Tranche à long terme des obligations locatives		381 011	399 201
Autres passifs non financiers non courants		252	219
Passif d'impôt sur le résultat différé		373 978	354 348
Total du passif		7 429 343	7 771 585
Capitaux propres			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		627 482	478 351
Autres composantes des capitaux propres	8	(380 141)	(320 067)
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	598 636	594 141
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 651 057	2 557 505
Participations ne donnant pas le contrôle		12 275	11 188
Total des capitaux propres		2 663 332	2 568 693
Total du passif et des capitaux propres		10 092 675 \$	10 340 278 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2021

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL							
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	478 351 \$	274 074 \$	2 557 505 \$	11 188 \$	2 568 693 \$
Résultat net pour la période	—	—	73 045	—	73 045	943	73 988
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	79 597	(55 579)	24 018	144	24 162
Total du résultat global de la période	—	—	152 642	(55 579)	97 063	1 087	98 150
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	627 482 \$	218 495 \$	2 651 057 \$	12 275 \$	2 663 332 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2020

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL							
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL		
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 555 853 \$	354 073 \$	3 715 006 \$	2 421 \$	3 717 427 \$
Résultat net pour la période	—	—	(65 964)	—	(65 964)	3 424	(62 540)
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	382 687	155 617	538 304	1 456	539 760
Total du résultat global de la période	—	—	316 723	155 617	472 340	4 880	477 220
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Apports en capital des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	12	12
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 869 065 \$	509 690 \$	4 183 835 \$	7 313 \$	4 191 148 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2021	2020 ⁽¹⁾
Activités poursuivies			
Produits provenant de :			
SP&GP		1 798 006 \$	1 822 277 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		11 618	10 840
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		10 115	35 402
		1 819 739	1 868 519
Coûts directs liés aux activités		1 676 420	1 713 112
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs		16 251	36 785
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—	874
Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat		(4 172)	61 937
Coûts de restructuration et de transformation		4 883	485
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		23 345	40 456
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		(456)	—
RAII ⁽²⁾		103 468	14 870
Charges financières	5	28 244	36 478
Produits financiers et pertes (gains) de change	5	2 929	(4 565)
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		72 295	(17 043)
Impôts sur le résultat		3 609	(21 417)
Résultat net provenant des activités poursuivies		68 686	4 374
Résultat net provenant des activités abandonnées	14	5 302	(66 914)
Résultat net pour la période		73 988 \$	(62 540) \$
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		67 743 \$	950 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		943	3 424
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période		68 686 \$	4 374 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		73 045 \$	(65 964) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		943	3 424
Résultat net pour la période		73 988 \$	(62 540) \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)			
De base		0,39 \$	0,01 \$
Dilué		0,39 \$	0,01 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base		175 554	175 554
Dilué		175 554	175 554

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2021

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	67 743 \$	943 \$	68 686 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(55 045)	(583)	(55 628)
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	(4 284)	727	(3 557)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	274	—	274
Impôts sur le résultat (note 8)	2 795	—	2 795
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(56 260)	144	(56 116)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	1 659	—	1 659
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	95 230	—	95 230
Impôts sur le résultat (note 8)	(18 003)	—	(18 003)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	78 886	—	78 886
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	22 626	144	22 770
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	5 302	—	5 302
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	1 392	—	1 392
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	6 694	—	6 694
Total du résultat global pour la période	97 063 \$	1 087 \$	98 150 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)2020 ⁽¹⁾

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	950 \$	3 424 \$	4 374 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	177 883	546	178 429
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	(9 177)	910	(8 267)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	(2 481)	—	(2 481)
Impôts sur le résultat (note 8)	249	—	249
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	166 474	1 456	167 930
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	527	—	527
Impôts sur le résultat (note 8)	16	—	16
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	462 448	—	462 448
Impôts sur le résultat (note 8)	(78 915)	—	(78 915)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	384 076	—	384 076
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	550 550	1 456	552 006
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	(66 914)	—	(66 914)
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	(12 246)	—	(12 246)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	(79 160)	—	(79 160)
Total du résultat global pour la période	472 340 \$	4 880 \$	477 220 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	note	2021	2020
Activités d'exploitation			
Résultat net		73 988 \$	(62 540) \$
Impôts sur le résultat payés		(17 231)	(34 570)
Intérêts payés ⁽²⁾		(29 551)	(32 178)
Autres éléments de rapprochement	9A	20 405	150 208
		47 611	20 920
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9B	(41 999)	2 434
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		5 612	23 354
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18 694)	(24 189)
Paiements au titre des investissements de Capital		—	(46 832)
Remboursements au titre des investissements de Capital		397	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		—	26 612
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(54 204)	(35 356)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		55 505	15 954
Autres		(8 713)	7 233
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(25 709)	(56 578)
Activités de financement			
Augmentation de la dette	9C	8 623	1 003 702
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	9C	(187 513)	(30 433)
Paiement d'obligations locatives	9C	(25 642)	(30 002)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	7, 9C	—	(3 511)
Autres	9C	(937)	(381)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(205 469)	939 375
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(4 651)	7 537
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(230 217)	913 688
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		932 902	1 188 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		702 685 \$	2 102 324 \$

⁽¹⁾ SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 14.

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la Société a combiné les rubriques « Intérêts payés provenant de SP&GP » et « Intérêts payés provenant des investissements de Capital », les deux rubriques présentées dans les activités d'exploitation, dans la rubrique « Intérêts payés », qui est également comprise dans les activités d'exploitation, dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	13
5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	14
6. SUBVENTIONS PUBLIQUES	14
7. DIVIDENDES	14
8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	15
9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	17
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	23
11. INSTRUMENTS FINANCIERS	24
12. PASSIFS ÉVENTUELS	27
13. DETTE À COURT TERME	32
14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	33

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS, DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)
(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et sont mis à jour dans les états financiers présents.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur, ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes, et iii) d'investissements évalués à la juste valeur qui sont détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Païement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Société.

Le 13 mai 2021, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2021

Les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications portent sur i) les changements aux flux de trésorerie contractuels – une entité n'aura pas à décomptabiliser ou à ajuster la valeur comptable des instruments financiers en fonction des changements requis par la réforme, mais mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif pour tenir compte de la variation du taux de référence de remplacement; ii) la comptabilité de couverture – une entité n'aura pas à mettre fin à sa comptabilité de couverture uniquement parce qu'elle apporte les changements requis par la réforme, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; iii) les informations à fournir – une entité sera tenue de fournir des renseignements sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur la façon dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Progrès et risques découlant de la transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs

La transition des taux interbancaires offerts (« IBOR ») aux taux d'intérêt de référence alternatifs aura une incidence sur les instruments financiers indexés sur les IBOR ayant une échéance postérieure au 31 décembre 2021. Les mesures prises dans le cadre de la transition se concentrent sur deux axes de travail généraux : i) identifier les contrats existants fondés sur les LIBOR; et ii) convertir les contrats existants fondés sur le LIBOR en contrats fondés sur les taux alternatifs sans risque.

Le calendrier de SNC-Lavalin afin d'identifier et éventuellement de convertir ses contrats existants fondés sur le LIBOR (GBP et EUR) est actuellement estimé au plus tard le 31 décembre 2021 et ses contrats existants fondés sur le LIBOR (USD) au plus tard le 30 juin 2023, en fonction des dates cibles recommandées par les organismes de réglementation pertinents pour l'abandon des produits fondés sur le LIBOR. SNC-Lavalin surveille également son exposition aux taux de référence qui n'ont pas de plans annoncés de cession ou de réforme, notamment le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate).

C) CHANGEMENTS À LA PRÉSENTATION

Informations sectorielles

À compter du deuxième trimestre de 2020, l'indicateur du résultat de chaque secteur est désormais appelé (sans aucune modification à la composition de cette mesure financière) le RAII sectoriel ajusté (auparavant le « RAII sectoriel ») pour préciser que cet indicateur exclut les éléments autres que les intérêts et les impôts. Par ailleurs, à compter du deuxième trimestre de 2020, la Société présente les résultats financiers de Capital séparément de ceux de SNCL Services d'ingénierie pour simplifier davantage la présentation des informations financières excluant Capital. Ce changement, qui n'a modifié que la présentation des informations financières fournies, a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure (voir la note 3).

Activités abandonnées

Certains montants comparatifs dans l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé du résultat global ont fait l'objet d'une nouvelle présentation, en raison de la présentation des activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources, à titre d'activités abandonnées (voir la note 14).

D) MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat ». Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger, la mesure d'allègement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, (l'« IAS 1 ») précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8 remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte six secteurs à présenter composés d'ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC (qui regroupent ensemble les activités de SP&GP), et Capital, qui est son propre secteur à présenter et séparé de SP&GP.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021		2020 ^{(1), (2)}	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
ICGP	933 202 \$	80 582 \$	945 148 \$	57 535 \$
Énergie nucléaire	229 116	31 825	236 934	36 699
Services d'infrastructures	352 807	20 383	352 687	17 298
SNCL Services d'ingénierie	1 515 125	132 790	1 534 769	111 532
Ressources	56 916	2 342	65 239	(1 921)
Projets d'infrastructures d'IAC	225 965	(10 535)	222 269	3 768
SNCL Projets	282 881	(8 193)	287 508	1 847
Capital	21 733	18 722	46 242	42 028
	1 819 739 \$		1 868 519 \$	
RAII sectoriel ajusté total		143 319		155 407
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs - SP&GP		(9 202)		(29 736)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs - Capital		(7 049)		(7 049)
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—		(874)
Gain (perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		4 172		(61 937)
Coûts de restructuration et de transformation		(4 883)		(485)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(23 345)		(40 456)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		456		—
RAII		103 468		14 870
Charges financières nettes		31 173		31 913
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		72 295		(17 043)
Impôts sur le résultat		3 609		(21 417)
Résultat net provenant des activités poursuivies		68 686		4 374
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 14)		5 302		(66 914)
Résultat net pour la période		73 988 \$		(62 540) \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter le changement apporté à la présentation par la Société des résultats financiers de Capital, qui sont maintenant présentés séparément de ceux de SNCL Services d'ingénierie (voir la note 2C).

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS			2021			2020 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE ACTIVITÉS CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE ACTIVITÉS CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Amériques :								
Canada	566 288 \$	11 490 \$	577 778 \$	553 357 \$	35 146 \$	588 503 \$		
États-Unis	297 897	7 020	304 917	338 539	881	339 420		
Amérique latine	20 101	—	20 101	23 775	—	23 775		
Moyen-Orient et Afrique :								
Arabie saoudite	57 881	—	57 881	69 209	—	69 209		
Autres pays du Moyen-Orient	62 486	1 405	63 891	120 328	845	121 173		
Afrique	32 945	4 971	37 916	40 038	6 133	46 171		
Asie-Pacifique :								
Australie	7 305	—	7 305	13 448	—	13 448		
Autres pays	84 290	—	84 290	80 169	—	80 169		
Europe :								
Royaume-Uni	546 411	1 688	548 099	482 821	1 743	484 564		
Autres pays	117 561	—	117 561	102 087	—	102 087		
	1 793 165 \$	26 574 \$	1 819 739 \$	1 823 771 \$	44 748 \$	1 868 519 \$		

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

Au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS				2021	2020 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
ICGP	931 573 \$	— \$	— \$	931 573 \$	943 385 \$	— \$	— \$	943 385 \$
Énergie nucléaire	216 220	—	5 398	221 618	231 408	—	4 004	235 412
Services d'infrastructures	214 274	137 590	—	351 864	207 272	145 415	—	352 687
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie	1 362 067	137 590	5 398	1 505 055	1 382 065	145 415	4 004	1 531 484
Ressources	35 851	—	21 022	56 873	35 956	—	29 099	65 055
Projets d'infrastructures d'IAC	4 254	—	221 711	225 965	—	—	222 269	222 269
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets	40 105	—	242 733	282 838	35 956	—	251 368	287 324
	1 402 172 \$	137 590 \$	248 131 \$	1 787 893 \$	1 418 021 \$	145 415 \$	255 372 \$	1 818 808 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				10 113				3 469
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				5 272				4 963
Autres produits – secteur Capital				16 461				41 279
				1 819 739 \$				1 868 519 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

INFORMATION FINANCIÈRE

État de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	42 472 \$	38 296 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	372 434	378 730
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10 928	9 666
	425 834 \$	426 692 \$

⁽¹⁾ Inclut l'investissement de la Société dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR »), dont la valeur comptable nette était de néant au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020.

État du résultat net

L'état consolidé du résultat net de la Société comprend les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Produits provenant de Capital	21 733 \$	46 242 \$
Coûts directs liés aux activités	3 011	4 214
	18 722	42 028
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs - Capital	7 049	7 049
Perte découlant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	—	57 207
RAII	11 673	(22 228)
Charges financières nettes	4 206	4 313
Résultat avant impôts sur le résultat	7 467	(26 541)
Impôts sur le résultat	755	(6 502)
Résultat net pour la période	6 712 \$	(20 039) \$

Autre

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group, sous réserve de certaines conditions. Cet engagement à investir s'élevait à 82,5 millions \$ US (environ 102,3 millions \$ CA) au 31 mars 2021 (31 décembre 2020 : 82,5 millions \$ US [environ 117,2 millions \$ CA]) et sera constaté au titre d'une obligation dans son ensemble ou en partie lorsque les conditions comptables seront remplies.

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020 ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	8 680 \$	11 385 \$
Avec recours limité	3 868	4 954
Sans recours	5 131	5 533
Intérêts sur les obligations locatives	4 753	5 370
Autres	5 812	9 236
Charges financières	28 244	36 478
Produits financiers	(2 092)	(3 802)
Pertes nettes (gains nets) de change	5 021	(763)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	2 929	(4 565)
Charges financières nettes	31 173 \$	31 913 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

6. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2021, la Société a participé à divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19, principalement au Canada. Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2021, SNC-Lavalin a comptabilisé des subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 17,8 millions \$ et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour 1,4 million \$ à l'état consolidé du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2021, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 3,5 millions \$ ou de 0,02 \$ par action (2020 : 3,5 millions \$ ou 0,02 \$ par action).

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	3 511	3 511
Dividendes payés au cours de la période	—	(3 511)
Dividendes à payer au 31 mars	3 511 \$	— \$

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020 :

	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	238 204 \$	292 568 \$
Couvertures de flux de trésorerie	(18 866)	(17 450)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(843)	(1 044)
Autres composantes des capitaux propres	218 495 \$	274 074 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Autres composantes des capitaux propres	(380 141) \$	(320 067) \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (note 14)	598 636 \$	594 141 \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	292 568 \$	365 600 \$
Gains (pertes) de la période considérée	(54 156)	164 644
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	(208)	2 382
Solde à la fin de la période	238 204	532 626
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	(17 450)	(11 652)
Gains (pertes) de la période considérée	(6 767)	417
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	3 565	1 287
Reclassement en résultat net	2 483	(9 594)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(697)	(1 695)
Solde à la fin de la période	(18 866)	(21 237)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de la période	(1 044)	125
Quote-part de la période considérée	274	(2 481)
Impôts liés à la quote-part de la période considérée	(73)	657
Solde à la fin de la période	(843)	(1 699)
Autres composantes des capitaux propres	218 495 \$	509 690 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Autres composantes des capitaux propres	(380 141) \$	509 690 \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (note 14)	598 636 \$	— \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(166 186) \$	35 253 \$	(130 933) \$	(49 588) \$	6 184 \$	(43 404) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	95 230	(18 003)	77 227	462 448	(78 915)	383 533
Montant cumulé à la fin de la période	(70 956) \$	17 250 \$	(53 706) \$	412 860 \$	(72 731) \$	340 129 \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(9 782) \$	105 \$	(9 677) \$	(2 035) \$	65 \$	(1 970) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	1 659	—	1 659	527	16	543
Montant cumulé à la fin de la période	(8 123) \$	105 \$	(8 018) \$	(1 508) \$	81 \$	(1 427) \$

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Le tableau suivant présente la quote-part de la Société dans les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global par les investissements de la Société comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence liés à leurs régimes à prestations définies pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(5 009) \$	— \$	(5 009) \$	(2 234) \$	— \$	(2 234) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	711	—	711	(1 389)	—	(1 389)
Montant cumulé à la fin de la période	(4 298) \$	— \$	(4 298) \$	(3 623) \$	— \$	(3 623) \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants	48 077 \$	66 956 \$
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	22 626	26 696
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	3 230	(12 277)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	30 301	31 547
Reprise comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions	(3 096)	(2 000)
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10 115)	(35 402)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 173	24 361
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(11 307)	(5 433)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	1 207	984
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(17 092)	(8 726)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	5 378	2 406
Coûts de restructuration et de transformation payés	(8 122)	(31 032)
Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 172)	61 937
Perte de valeur nette à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	948	—
Variation nette des autres provisions ⁽¹⁾	27 352	41 075
Autres ⁽¹⁾	(70 983)	(10 884)
Autres éléments de rapprochement	20 405 \$	150 208 \$

⁽¹⁾ Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, le poste « Variation nette des autres provisions » de 41,1 millions \$ était compris dans la rubrique « Autres ». La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi; ii) pertes prévues sur certains contrats; et iii) restructurations.

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Diminution (augmentation) des créances clients	(7 681) \$	46 843 \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(28 368)	(178 059)
Diminution (augmentation) des stocks	(1 015)	29 481
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	13 685	(25 236)
Diminution des autres actifs non financiers courants	11 812	21 363
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	48 964	53 481
Augmentation (diminution) du passif sur contrats	(76 444)	31 526
Augmentation des autres passifs financiers courants	7 540	39 226
Diminution des autres passifs non financiers courants	(10 492)	(16 191)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(41 999) \$	2 434 \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021.

	Dettes avec recours ⁽¹⁾	Dettes avec recours limité	Dettes sans recours ⁽²⁾	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 170 965 \$	400 000 \$	431 545 \$	496 610 \$	— \$	193 861 \$	219 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	—	—	8 623	—	—	28	38
Remboursement	(177 214)	—	(10 299)	(25 642)	—	(957)	(13)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(177 214)	—	(1 676)	(25 642)	—	(929)	25
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	3 511	—	—
Écarts de change	—	—	(1 866)	(3 927)	—	(424)	4
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	357	—	620	—	—	1 501	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	(1 042)	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(2 223)	—
Reclassement des frais de financement différés à la rubrique « Autres actifs non financiers non courants »	2 198	—	—	—	—	—	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	7 988	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 042)	—
Reclassement dans le passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	—	—	1 079	—	—	4
Solde au 31 mars 2021	996 306 \$	400 000 \$	428 623 \$	476 108 \$	3 511 \$	136 702 \$	252 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS		2021	
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	— \$	(2 198) \$
Déventures de série 3	—	(175 000)	—
Déventures de série 6	—	—	(16)
Total – dette avec recours	—	(175 000)	(2 214)
Dettes sans recours :			
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 522)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	8 623	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(1 777)	—
Total – dette sans recours	8 623	(10 299)	—
Total	8 623 \$	(185 299) \$	(2 214) \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme avec recours	— \$	174 960 \$
Dettes à long terme avec recours	996 306	996 005
Total	996 306 \$	1 170 965 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme sans recours	31 034 \$	31 262 \$
Dettes à long terme sans recours	397 589	400 283
Total	428 623 \$	431 545 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Tranche à court terme des obligations locatives	95 097 \$	97 409 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	381 011	399 201
Total	476 108 \$	496 610 \$

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021
Autres passifs financiers non courants	(929) \$
Autres passifs non financiers non courants	25
Autres	(33)
Total	(937) \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020.

	Dette avec ⁽¹⁾ recours	Dette avec recours limité	Dette sans ⁽²⁾ recours	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 172 663 \$	400 000 \$	485 118 \$	611 750 \$	— \$	232 569 \$	551 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	1 000 000	—	3 702	—	—	2 739	86
Remboursement	—	—	(30 433)	(30 002)	(3 511)	(3 178)	(28)
Total – changements issus des flux de trésorerie	1 000 000	—	(26 731)	(30 002)	(3 511)	(439)	58
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	3 511	—	—
Écarts de change	—	—	5 889	11 097	—	1 783	(20)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	885	—	590	—	—	2 075	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	11 344	—
Reclassement du montant à payer lié au Règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 408)	—
Reclassement des frais de financement différés aux rubriques « Autres actifs non financiers courants » et « Autres actifs non financiers non courants » à la suite de l'augmentation de la facilité renouvelable	(5 389)	—	—	—	—	—	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	12 938	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	2 168 159 \$	400 000 \$	464 866 \$	605 783 \$	— \$	192 924 \$	589 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2020		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	1 000 000 \$	— \$	— \$
Total – dette avec recours	1 000 000	—	—
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – InPower BC General Partnership	—	(20 430)	—
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 156)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	3 702	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(1 847)	—
Total – dette sans recours	3 702	(30 433)	—
Total	1 003 702 \$	(30 433) \$	— \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Dettes à court terme avec recours	1 469 618 \$	299 518 \$
Dettes à long terme avec recours	698 541	873 145
Total	2 168 159 \$	1 172 663 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Dettes à court terme sans recours	74 959 \$	93 664 \$
Dettes à long terme sans recours	389 907	391 454
Total	464 866 \$	485 118 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Tranche à court terme des obligations locatives	134 238 \$	131 075 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	471 545	480 675
Total	605 783 \$	611 750 \$

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2020
Autres passifs financiers non courants	(439) \$
Autres passifs non financiers non courants	58
Total	(381) \$

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	167 755 \$	170 179 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10 115	35 402
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 173	24 361
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	11 307	5 433
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	1 207 \$	984 \$

Au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	166 436 \$	177 598 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	109 288	110 169
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	3 817 \$	2 400 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » à l'état de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » à l'état de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » à l'état de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 31 MARS		2021					
		VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	702 685 \$	— \$	— \$	— \$	702 685 \$	702 685 \$	
Liquidités soumises à restrictions	37 533	—	—	—	37 533	37 533	
Créances clients	—	—	1 224 507	—	1 224 507	1 224 507	
Autres actifs financiers courants	5 951	—	202 211	19 155	227 317	229 220	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	10 928	—	—	10 928	10 928	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	436 474	—	436 474	471 333	
Autres actifs financiers non courants	—	—	20 334	2 173	22 507	22 507	
Total	746 169 \$	10 928 \$	1 883 526 \$	21 328 \$	2 661 951 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2020					
		VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	932 902 \$	— \$	— \$	— \$	932 902 \$	932 902 \$	
Liquidités soumises à restrictions	29 300	—	—	—	29 300	29 300	
Créances clients	—	—	1 199 166	—	1 199 166	1 199 166	
Autres actifs financiers courants	6 200	—	209 276	41 956	257 432	260 033	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	9 666	—	—	9 666	9 666	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	433 914	—	433 914	505 332	
Autres actifs financiers non courants	—	—	29 425	1 973	31 398	31 398	
Total	968 402 \$	9 666 \$	1 871 781 \$	43 929 \$	2 893 778 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 31 MARS	2021				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 780 500 \$	1 780 500 \$	1 780 500 \$
Autres passifs financiers courants	8 544	—	236 471	245 015	245 015
Provisions	—	—	61 602	61 602	61 602
Obligations locatives	—	—	476 108	476 108	s.o. ⁽²⁾
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 824 929	1 824 929	1 873 056
Autres passifs financiers non courants	7 514	12 666	116 522	136 702	136 702
Total	16 058 \$	12 666 \$	4 496 132 \$	4 524 856 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2020				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$	
Autres passifs financiers courants	16 006	—	171 748	187 754	187 754	
Provisions	—	—	89 083	89 083	89 083	
Obligations locatives	—	—	496 610	496 610	s.o. ⁽²⁾	
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	2 002 510	2 002 510	2 062 895	
Autres passifs financiers non courants	8 556	15 181	170 124	193 861	193 861	
Total	24 562 \$	15 181 \$	4 660 473 \$	4 700 216 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ s.o. : sans objet

⁽³⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	— \$	15 181 \$
Gains nets latents ⁽⁴⁾	—	(2 223)
Effet des écarts de change	—	(292)
Solde au 31 mars 2021	— \$	12 666 \$

⁽⁴⁾ Compris dans le poste « Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état consolidé du résultat net

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent au taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 31 mars 2021 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 7,80 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021.

		INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET	
		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	(906) \$
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	831 \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

12. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée sera reportée à une date à déterminer et pourrait avoir lieu plus tard en 2021 ou au début de 2022.

Recours collectif Drywall

Le 5 juin 2019, une requête a été déposée contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Drywall ») devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (le « recours collectif Drywall ») au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 2 mai 2019 (la « période visée par le recours collectif Drywall »).

Selon la requête du recours collectif Drywall, l'information divulguée par SNC-Lavalin pendant la période visée par le recours collectif Drywall contenait de fausses déclarations en ce qui concerne les aspects suivants : i) ses systèmes de présentation de l'information et la conformité des contrôles relatifs à l'IFRS 15; ii) la non-conformité à l'IFRS 15 de la constatation des produits tirés du secteur Mines et métallurgie; iii) la surévaluation des produits tirés du projet Codelco au Chili de la Société en 2018 en raison de la non-conformité à l'IFRS 15; iv) la défaillance des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société, et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui a eu pour effet de réduire de 350 millions \$ la valeur du projet Codelco; v) l'application de l'IFRS 15 aux résultats du secteur Mines et métallurgie en 2019, qui a amené la Société à dissoudre le secteur Mines et métallurgie; et vi) la présence d'importants éléments non conformes aux normes IFRS dans les états financiers de la Société pendant la période visée par le recours collectif Drywall.

Le recours collectif Drywall vise à obtenir l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de présenter une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé réclament des dommages-intérêts et visent à obtenir la condamnation des défendeurs Drywall à verser aux participants au recours collectif 1,2 milliard \$ ou les dommages-intérêts compensatoires auxquels le tribunal pourrait consentir, des intérêts et une indemnité additionnelle de même que le remboursement intégral des frais et des dépenses, soit les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont déposé une demande modifiée qui propose de prolonger la période visée par le recours collectif Drywall de manière à inclure les communiqués de presse de SNC-Lavalin du 22 juillet 2019 et du 1^{er} août 2019, et de faire passer les dommages-intérêts de 1,2 milliard \$ à 1,8 milliard \$. Le 5 novembre 2019, les demandeurs ont présenté une requête en autorisation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et une requête en certification en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario). L'audience pour autorisation et certification devait avoir lieu du 19 au 23 octobre 2020, mais avant sa tenue, les demandeurs ont accepté le rejet du recours collectif Drywall puisque les réclamations qu'il contient peuvent être présentées dans le cadre du recours collectif Ruediger.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification devrait avoir lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société contestent l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige est inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$. La Cour supérieure du Québec a également statué que l'ordonnance est exécutoire malgré tout appel et la Société a reçu une grande partie du montant à recevoir au quatrième trimestre de 2020. La Société a également reçu un produit d'assurance de 33 millions \$ en décembre 2020 par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal. Au 31 mars 2021, le montant restant à recevoir du produit d'assurance totalisait environ 20 millions \$ et a été inclus au poste « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière de la Société au 31 mars 2021.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada Inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre de nombreux défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin s'attend à ce que l'assurance couvre une partie des réclamations de la phase 2. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2. Les réclamations de la phase 2 contre SNC-Lavalin en sont aux étapes préliminaires, et la responsabilité de SNC-Lavalin est assujettie à plusieurs incertitudes.

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. La réclamation en est aux étapes préliminaires, et la Société n'est donc pas actuellement en mesure d'estimer la responsabilité éventuelle ou le montant de la perte, le cas échéant.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des filiales de la Société détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale de la Société et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. Le propriétaire du projet conteste la décision du tribunal. Une audience sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2022.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant de pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie.

La Société comprend également qu'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC ») relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin, et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien président de la Société des ponts fédéraux du Canada en 2017, continue et que son étendue pourrait inclure la Société.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si un membre du groupe de la Société doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et de se les voir octroyer (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeuraient autorisées à soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et à se les voir attribuer. Elles devaient pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devait à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées. Le 17 avril 2021, la Société a reçu confirmation que le responsable de l'intégrité du Groupe de la Banque mondiale avait établi que l'entreprise et ses sociétés affiliées sanctionnées avaient satisfait aux conditions du règlement de la Banque mondiale et avaient donc été retirées de la liste des entités sanctionnées à compter de cette date.

Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

13. DETTE À COURT TERME

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la Société ont convenu de prolonger l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs à la prolongation de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité de crédit renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable de crédit est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

A) ACTIVITÉS ABANDONNÉES - ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 9 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait signé un accord exécutoire visant la vente à Kentech Corporate Holdings Limited de ses activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources. La transaction demeure sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture habituelles et devrait être conclue au cours du deuxième trimestre de 2021. Au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, les activités de Pétrole et gaz étaient classées comme un groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente et comme une activité abandonnée.

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Produits provenant de SP&GP	222 704 \$	360 965 \$
Autres charges	(217 249)	(419 105)
Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	(1 404)	—
RAII provenant des activités abandonnées	4 051	(58 140)
Produits financiers nets	872	366
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées	4 923	(57 774)
Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées	(324)	(9 140)
Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	703	—
Résultat net provenant des activités abandonnées	5 302 \$	(66 914) \$

Résultat par action provenant des activités abandonnées

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Résultat par action provenant des activités abandonnées – de base	0,03 \$	(0,38) \$
Résultat par action provenant des activités abandonnées – dilué	0,03 \$	(0,38) \$

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets engagés par les activités de Pétrole et gaz pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2021	2020
Activités d'exploitation	28 781 \$	(115 322) \$
Activités d'investissement	92	(3 146)
Activités de financement	(1 186)	(2 940)
Entrée (sortie) de trésorerie nette liée aux activités abandonnées	27 687 \$	(121 408) \$

B) AUTRE GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, la Société avait classé Atkins Consulting Engineers Limited (Kenya), qui fait partie du secteur ICGP, comme un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans ce groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. La transaction, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture habituelles, devrait être conclue en 2021.

14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE (SUITE)

C) PRÉSENTATION DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les principales catégories d'actifs et de passifs des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (voir les notes 14A et 14B) au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$
Autres actifs financiers courants	97 884	134 689
Actifs non financiers courants	136 716	96 647
Actif d'impôt sur le résultat différé	7 019	6 259
Actifs financiers non courants	2 095	2 202
Autres actifs non financiers non courants	32 824	33 377
Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	276 538	273 174
Passifs financiers courants	197 291	198 231
Passifs non financiers courants	74 787	95 073
Passif d'impôt sur le résultat différé	1 735	1 495
Passifs financiers non courants	11 013	12 279
Autres passifs non financiers non courants	31 909	33 225
Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	316 735	340 303
Passif net des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	(40 197) \$	(67 129) \$

Les montants cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020 étaient les suivants :

	31 MARS 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	598 636 \$	594 141 \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	598 636 \$	594 141 \$



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795